

# CTR du 30 septembre 2014

## DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Il n'est pas possible de commencer ce comité technique initialement dédié à la seule formation professionnelle sans revenir d'une part, sur le contexte général et, d'autre part, sur de récents événements dans le réseau qui témoignent selon nous d'une forme de délitement du lien social dans ce pays.

Vous comprendrez que les annonces gouvernementales lors de la déclaration de politique générale du 1er Ministre, comme l'absence de réaction aux derniers propos du président du MEDEF, ne soient pas faites pour rassurer les personnels tant sur le devenir de leurs missions que sur les conditions dans lesquelles ils devront les exercer.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** n'accepte pas, en effet, que soit remis en cause publiquement le Statut Général de la Fonction Publique par une organisation patronale, sans qu'à aucun moment le chef du gouvernement, voire la Ministre de la Fonction Publique, ne réagisse et n'indique que le Statut, loin d'être un frein à la croissance, constitue la garantie de la neutralité du fonctionnaire et donc de l'égalité de traitement du citoyen.

Force est de constater que, alors que tous les indicateurs alertent sur le risque de déflation dans notre pays comme dans toute la zone euro, le seul projet collectif proposé aux citoyens est de réduire la dette sans autre forme de pédagogie ou d'espoir.

Dans la mesure, en effet, où tout laisse penser que les conditions budgétaires de 2015 ne seront pas meilleures qu'en 2014, voire qu'elles seront pires, les agents de la DGFIP s'interrogent sur les moyens dont ils disposeront pour mener à bien leur mission de service public au quotidien.

Faut-il vous rappeler que depuis sa création la DGFIP a perdu plus de 14 000 emplois et que rien ne semble indiquer ne serait-ce qu'une pause dans cette hémorragie des effectifs. Comme la délégation **F.O.-DGFIP** l'exprimait, lors du CTR du 9 septembre dernier, les personnels en ont assez de devoir toujours être exemplaires sans que ne soit jamais reconnu le caractère prioritaire de leurs missions.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** soutient au contraire que la situation économique et sociale justifierait un renforcement des moyens de la Direction Générale

des Finances Publiques sur toutes les missions qui sont les siennes.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** est aujourd'hui alerté par son réseau militant que d'incessantes opérations de restructurations de postes sont menées par les directions locales sans que les représentants du personnel dans les comités techniques locaux en soient informés. Ces derniers les apprennent parfois par la presse quand ce n'est pas par les élus locaux.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** condamne ces suppressions ou fusions de postes ou de services qui s'accompagnent généralement de pressions hiérarchiques sur les agents concernés pour qu'ils demandent au plus vite une mutation quand ils ne sont pas tout simplement avisés qu'ils exerceront leurs fonctions dans un autre service la semaine suivante. Ces comportements, au mépris des règles statutaires et de gestion des personnels, sont la marque du peu de respect dans lequel on tient les agents. Dans le même esprit, plutôt que de répondre à la légitime revendication des évaluateurs du Domaine, quant à la prime de direction, vous leur proposez une affectation spécifique autre que la direction si l'on en croit les documents de travail du prochain GT mutation.

Dans un tel contexte, les sarcasmes et les agressions verbales dont sont chaque jour victimes un nombre sans cesse croissant de collègues, créent une situation explosive dans les postes et services.

De plus, et sans faire un catalogue exhaustif, l'incendie de 2 bâtiments de notre administration en Bretagne, des dépôts de fumier devant d'autres dans le Sud-Ouest, perturbent les collègues qui ne se sentent plus en sécurité dans l'exercice de leurs missions et peu soutenus par leur ministre. Au-delà du caractère inacceptable de ces agissements, le Syndicat **F.O.-DGFIP** attend de la Direction Générale que des mesures de protection concrètes vis-à-vis de tous les bâtiments abritant les personnels de la DGFIP soient prises sans attendre de nouveaux événements de ce type. Là encore à titre d'exemple, la DRFiP de Rennes demande aux agents de St Malo, que leur chef de poste avait autorisé à quitter les locaux lors d'une manifestation d'agriculteurs, de récupérer les heures non travaillées.

Le premier point que vous nous proposez à l'ordre du jour n'est pas sans lien avec tout ce qui précède.

En effet, vouloir normaliser les horaires d'ouverture au public sur l'ensemble du territoire, n'est pas en soi une mauvaise chose mais ce qui nous pose problème ce sont les réalités ou les arrière-pensées qui sous-tendent cette proposition.

Pour le Syndicat **F.O.-DGFIP**, l'ère du numérique ne justifie en aucun cas une restriction des horaires d'ouverture au public, dès lors que les besoins en la matière sont avérés. La fréquentation des guichets de la DGFIP démontre au contraire que cette proposition de modification des horaires d'ouverture à la baisse, a surtout pour objectif de permettre aux personnels de bénéficier de temps de calme pour pouvoir travailler plus efficacement.

Des suppressions d'emplois en suppressions d'emplois, la charge de réception du public est en effet devenue impossible à gérer dans de nombreuses structures à tel point que les collègues eux-mêmes finissent par être demandeurs de tels aménagements. Le Syndicat **F.O.-DGFIP** y voit surtout le résultat de la démarche stratégique qui, sous couvert de d'améliorer les conditions de travail des personnels, vise surtout à réduire le nombre de sites. Quoi de plus facile, en effet, que de commencer par asphyxier les plus petits postes comptables en leur faisant supporter l'essentiel des suppressions d'emplois, pour ensuite restreindre l'offre de service et ainsi décourager l'usager d'y venir ou le « désintoxiquer » selon des propos déjà tenus lors de précédentes réunions.

Ainsi, vous aurez démontré l'inutilité de sites jugés trop petits et donc peu opérationnels. À quand l'ouverture au public deux demi-journées par semaine sur de gros sites ? La boucle serait ainsi bouclée et vous auriez aussi démontré l'inutilité d'une fusion dont, nous le rappelons, les personnels ne voulaient pas. Le Syndicat **F.O.-DGFIP** a une autre ambition pour la DGFIP

Sur le second point qui concerne la formation professionnelle initiale et continue, vous nous


proposez un bilan dont le caractère trop synthétique, voire succinct, ne nous permet pas de nous faire une idée exacte de ce qu'il se passe.

Nous reviendrons dans le détail de ce point de l'ordre du jour mais, pour le Syndicat **F.O.-DGFIP**, la formation des agents est essentielle et demeure le seul moyen de maintenir un niveau élevé de technicité des agents des Finances Publiques. Or, au vu des documents fournis, il faut constater que le nombre de jours de formation par agents comme le nombre d'agents ayant reçu une formation, que la formation continue « métiers » ne constitue pas, loin s'en faut, le principal des formations dispensées et n'est pas au niveau nécessaire pour une administration comme la nôtre. Par ailleurs, la place conséquente occupée en 2013 par le stage déontologie et les modules CVT (Conditions de Vie au Travail) occulte très largement la perception que nous pourrions avoir des exclus de la formation.

Notre administration vise l'excellence, c'est en tout cas ce qui nous est dit et ce n'est pas le moindre des paradoxes alors même que la formation continue tend à devenir une variable d'ajustement budgétaire. Il est temps de sortir de cette logique perverse selon laquelle un agent en formation est un agent absent de son poste de travail. Le Syndicat **F.O.-DGFIP** affirme que la formation n'est pas une dépense de fonctionnement, c'est un investissement pour l'avenir.

S'agissant de la formation initiale, nous attendons toujours le bilan promis l'an passé. Vous nous l'annoncez à nouveau, voilà qui nous rassure ! Le Syndicat **F.O.-DGFIP** revendique une formation initiale permettant d'acquérir une connaissance approfondie de toutes les missions de la DGFIP et qui ne soit pas centrée uniquement sur une « dominante ».

Des agents mieux formés, pour une administration du XXIème siècle, telle est l'exigence du Syndicat **F.O.-DGFIP**.

<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	NOM : .....	PRÉNOM : .....
	N° DGI ou N° AGORA : .....	ADRESSE MÊL : .....
	GRADE : .....	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%
	AFFECTATION : .....	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à .....		le .....
		(signature)
<b>→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu</b>		